CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E95914** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2026**

ÉDITÉ LE 01/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2004

Raison sociale : MENUISERIE THERON

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/09/2024

Capital : 8 000

7 ROUTE DE PRUNET
81190 PAMPELONNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALBI RCS ALBI 478760887

Siret : 478 760 887 00016

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 7125263

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 049402698

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 049402698

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 05 63 76 37 48 **Fax :**

Portable : 06 22 47 45 30

Responsabilité légale :
ALBI SERVICE FABRICATION BBC (798 079 489) / MOSNIER JEREMIE
PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : theron.menuiserie.bureau@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 503 960 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée)	10	16/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2025 09:13

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.